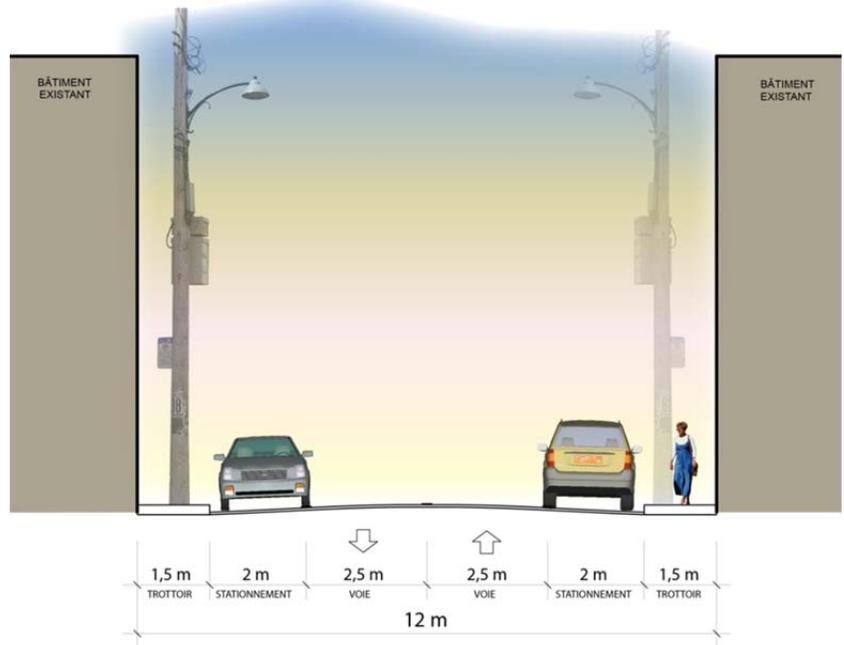


Option 1 : Refaire la rue à l'identique

Emprise de rue :	12 m
Trottoirs :	2 X 1,5 m
Voie de circulation :	2 X 5 m
Stationnement :	2 X 2 m
Verdissement :	0



Description :

Refaire à l'identique. Il est peu avantageux de bouger les poteaux pour cette option puisque les trottoirs sont trop étroits pour être déneigé de toute façon. Cette bonification pourrait toutefois être prise en compte.

Avantage :

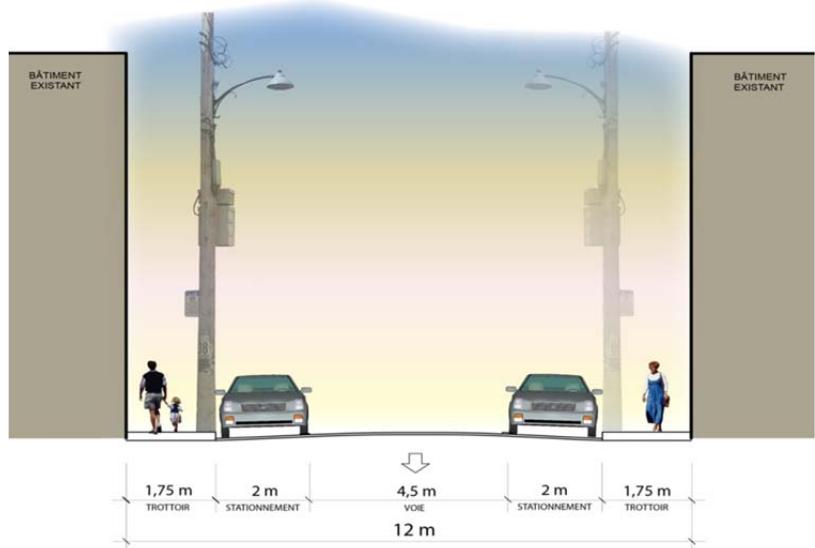
- Cette option permet de conserver les deux voies de circulation et les deux côtés de stationnement

Inconvénients :

- La configuration actuelle de la rue est mal adaptée au haut débit de voiture qui transite par cette dernière. Le débit est particulièrement élevé entre les rues Charest O. et Napoléon;
- De plus, l'absence de marge de recul des bâtiments, spécialement aux intersections, jumelé à la présence de stationnement des deux côtés jusqu'aux lignes d'arrêt diminue la visibilité des automobilistes et augmente les risques de collision;
- Aussi, la largeur des trottoirs dans cette option ne permet pas de les déneiger l'hiver à d'autre moment que pendant les opérations de déneigement. Il est aussi à souligner que selon le guide d'accessibilité universelle, les trottoirs devraient être d'au moins 1,75 m;
- Finalement, cette option n'embrasse pas les principes du développement durable et conserverait le caractère très minéralisé de cette rue pour les 50-60 prochaines années;
- Aucun impact sur la santé des citoyens.

Option 2 : Améliorer le confort des usagers

Emprise de rue :	12 m
Trottoirs :	2 X 1,75 m
Voie de circulation :	1 X 4,5 m
Stationnement :	2 X 2 m
Verdissement :	0



Description : Cette option cherche à améliorer le confort des usagers sans diminuer de façon significative l'offre de stationnement. La rue deviendrait sens unique de Corinne de Napoléon et resterait double sens de Napoléon à Charest O. Le sens unique serait du Nord vers le Sud.

Le tronçon Napoléon-Charest serait interdit de stationnement du côté Est afin d'élargir les voies de circulation pour mieux accueillir le débit de voiture important quotidien.

Avantages :

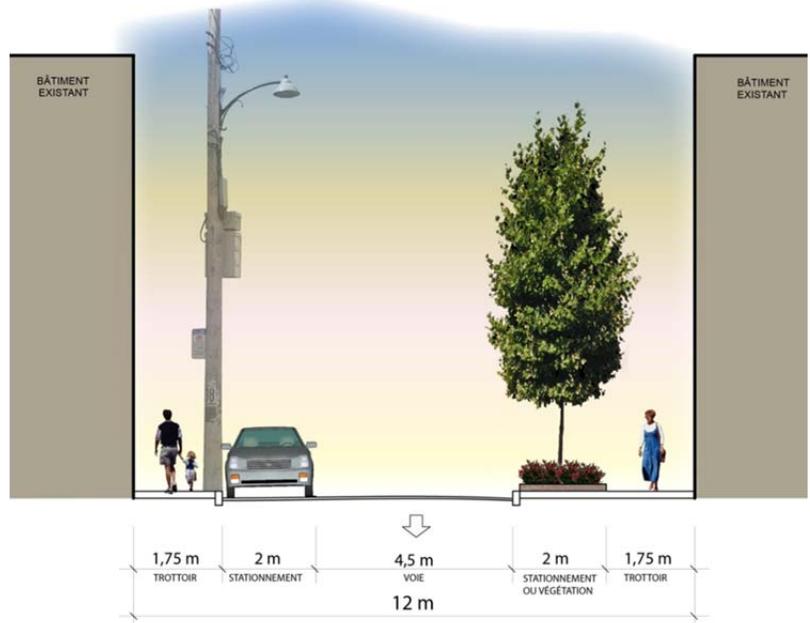
- Cette option permet de conserver les deux côtés de stationnement. (7-10 cases perdues sur 106)
- Le sens unique de la Rue Corinne à Napoléon permettra de diminuer la circulation de transit.
- L'élargissement des trottoirs répond aux critères d'accessibilité universelle et permet leur déneigement l'hiver.
- L'interdiction de stationnement entre Charest et Napoléon permet d'adapter la rue au haut débit de voiture qui transitent par cette dernière et de réduire le risque d'accident.

Inconvénients :

- L'absence de marge de recul des bâtiments, spécialement aux intersections, jumelé à la présence de stationnement des deux côtés jusqu'aux lignes d'arrêt diminue la visibilité des automobilistes et augmente les risques de collision.
- Cette option supprime une dizaine de cases de stationnement sur le tronçon Charest-Napoléon, tronçon bordé par des commerces. (possibilité d'ajouter des 30 minutes ou de passer une entente avec la station d'essence)
- Cette option n'embrasse pas les principes du développement durable et conserverait le caractère très minéralisé de cette rue pour les 20-30 prochaines années.
- Aucun impact sur la santé des citoyens, à l'exception de leur sécurité

Option 3 : Améliorer la sécurité, le confort et végétaliser les intersections

Emprise de rue : 12 m
 Trottoirs : 2 X 1,75 m
 Voie de circulation : 1 X 4,5 m
 Stationnement : 2 X 2 m
(moins un côté à certaines intersections)
 Verdissement : 1 X 2 m
(aux intersections)



Description :

Cette option cherche à améliorer le confort et la sécurité des usagers sans diminuer de façon significative l'offre de stationnement. La rue deviendrait sens unique de Corinne de Napoléon et resterait double sens de Napoléon à Charest O. Le sens unique serait du Nord vers le Sud. Le tronçon Napoléon-Charest serait interdit de stationnement du côté Est afin d'élargir les voies de circulation pour mieux accueillir le débit de voiture important quotidien. De plus, à certaines intersections, des avancés de trottoirs comprenant des boîtes d'arbre seraient ajoutées dans le but d'améliorer la visibilité aux intersections et d'initier des principes de lutte aux îlots de chaleur.

Avantages :

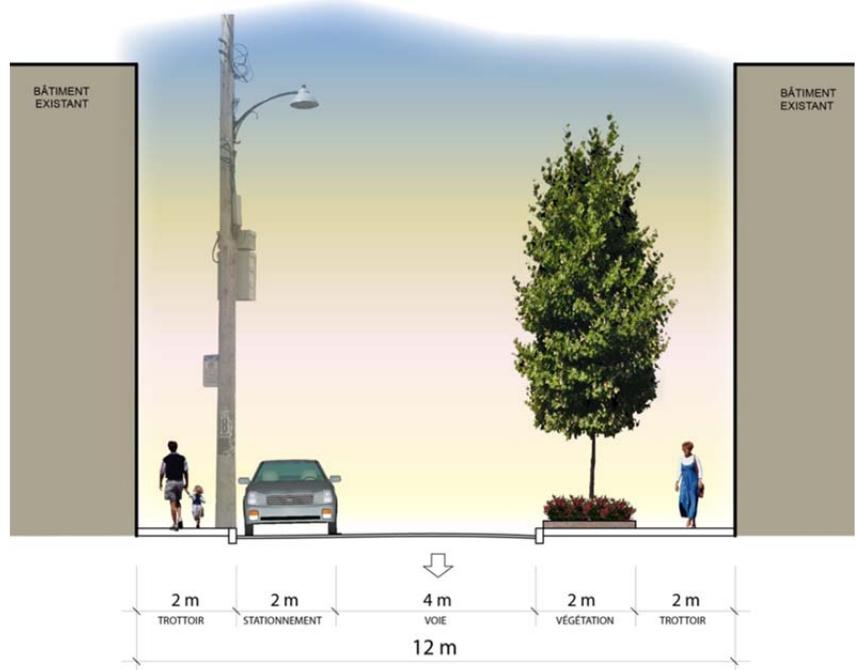
- Cette option permet de conserver généralement les deux côtés de stationnement. (15-20 cases perdues sur 106)
- Le sens unique de la Rue Corinne à Napoléon permettra de diminuer la circulation de transit.
- L'élargissement des trottoirs répond aux critères d'accessibilité universelle et permet leur déneigement l'hiver.
- L'interdiction de stationnement entre Charest et Napoléon permet d'adapter la rue au haut débit de voiture qui transit par cette dernière et de réduire les risques d'accident.
- L'implantation d'avancées de trottoir planté permet d'améliorer la visibilité aux intersections et diminue les risques de collision.
- Verdissement de la rue Anna aux intersections par la plantation d'environ 15 arbres à grand déploiement et de quelque 1080 vivaces à leurs pieds.
- Impact significatif sur la qualité de vie et le paysage, mais plus limité sur la santé et impact de la chaleur en été. Toutefois les avantages seront multipliés si le modèle est appliqué aux rues environnantes (modèle plus facilement reproductible que l'option 4)

Inconvénients :

- Cette option embrasse partiellement les principes du développement durable et conserverait le caractère très minéralisé de cette rue pour les 20-30 prochaines années;
- Cette option supprime 15-20 cases de stationnement (15-20%), dont une dizaine sur le tronçon Charest-Napoléon, tronçon bordé par des commerces. (possibilité d'ajouter des 30 minutes ou de passer une entente avec la station d'essence); stationnements sous-utilisés (ententes). Possibilité de réglementer pour les résidents et visiteurs (durée limitée).

Option 4 : Améliorer la sécurité, le confort et lutte aux îlots de chaleur

Emprise :	12 m
Trottoirs :	2 X 2 m
Voie de circulation :	1 X 4 m
Stationnement :	1 X 2 m
Verdissement :	1 X 2 m



Description :

Cette option cherche à améliorer le confort et la sécurité des usagers en plus de lutter contre les îlots de chaleur de façon significative.

La rue deviendrait sens unique de Corinne de Napoléon et resterait double sens de Napoléon à Charest O. Le sens unique serait du Nord vers le Sud. Les tronçons entre Corinne et Napoléon seraient interdits de stationnement du côté Est pour permettre l'implantation de boîtes d'arbre. Le tronçon Napoléon-Charest serait interdit de stationnement afin d'élargir les voies de circulation pour mieux accueillir le débit de voiture important quotidien et d'implanter des boîtes d'arbres du côté Ouest. Les trottoirs auraient aussi une largeur de 2 mètres pour inciter une mobilité plus active. Finalement, en supprimant près de la moitié des cases de stationnement sur rue, l'objectif est d'inciter un changement dans les habitudes de mobilité des habitants (actuels et futurs) à moyen et long terme.

Avantages :

- Le sens unique de la Rue Corinne à Napoléon permettra de diminuer la circulation de transit.
- L'élargissement des trottoirs répond aux critères d'accessibilité universelle, inciter une mobilité plus active et permet le déneigement l'hiver.
- L'interdiction de stationnement entre Charest et Napoléon permet d'adapter la rue au haut débit de voitures qui transitent par cette dernière et de réduire les risques d'accident.
- L'implantation des boîtes d'arbre permet d'améliorer la visibilité aux intersections et diminue les risques de collision.
- La plantation d'arbres en alignement dans les boîtes permet de lutter contre les îlots de chaleur dans un quartier très minéralisé habité par une population vieillissante et plus vulnérable (plantation d'environ 60 arbres à grand déploiement et de quelque 5000 vivaces à leurs pieds).
- La suppression de près de la moitié des cases de stationnement sur rue répond à des principes de mobilité durable pour un quartier central et incite des changements dans les habitudes de mobilité des habitants (actuels et futurs) à moyen et long terme.

Inconvénient :

- Cette option supprime une cinquantaine (50) de cases de stationnement sur ± 106.